

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1238

présenté par

Mme Valetta Ardisson et M. Trompille

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« public »,

insérer les mots ;

« et de droit privé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article actuel du projet de loi ne concerne que les gestionnaires relevant du droit public. L'amendement présenté vise à réintégrer les gestionnaires privés de la restauration collective, comme les entreprises, les écoles privées, les EPIC (SNCF, EDF...).